
Adresse des administrateurs du département de Loir-et-Cher, qui félicitent la Convention du triomphe de la liberté, lors de la séance du 16 thermidor an II (3 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du département de Loir-et-Cher, qui félicitent la Convention du triomphe de la liberté, lors de la séance du 16 thermidor an II (3 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 116;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22643_t1_0116_0000_4

Fichier pdf généré le 09/07/2021

rantie des événemens futurs est dans la manière courageuse dont vous l'avez rempli. Si des républicains ne veulent pas d'éloges, si des républicains ne savent pas en faire, ils connoissent le prix de la reconnaissance; ils vous l'offrent et vous pouvez y compter. Vive la République ! Vive la Convention !

N. BUCHERON CHERON, COULTURIER, ROUX, DONNAY VIGEAU, ADAM, COUPARD, AUDOUIN, RANDEAU (?), BOULLIER (?), P. MOGER, CHERONT, BLANC, NOMIEU, MERTIVIER, TOUTAN (*notable*), GIRARD (*secrét.-g^{al}*), CHIRIEUX l'aîné [et 7 noms illisibles].

f

[*S.l.n.d.*] (1)

Représentans du peuple, les papiers publics, et mieux encore, une lettre des députés de Loir-et-Cher, viennent de nous apprendre le nouveau triomphe de la liberté. De modernes Catilina avoient osé lever une tête audacieuse au-dessus de la représentation nationale; encore un moment, et la liberté était perdue sans ressource. Mais, grâce au génie de la France, cette trame infernale est déjouée, et déjà les traîtres ont expié leurs forfaits.

Continuez, sages législateurs, poursuivez votre noble carrière. Quant a nous, nous resterons inébranlables à notre poste; étrangers à toutes ces factions scélérates qui se réunissent pour déchirer la patrie, nous ne connaissons d'autre boussole que la Convention nationale et ses décrets; nous jurons entre vos mains *de vivre libres ou de mourir*, et d'être inviolablement attachés à la représentation nationale.

Nous avons lieu à présumer que toutes les communes de ce département recevront cette nouvelle comme celle de Blois, c'est-à-dire avec ce calme et cette fierté qui convient si bien à des républicains.

Déjà nous avons expédié des courriers dans tous les districts de ce ressort, nous avons pris un arrêté qui, joint à la lettre de nos députés, est livré à l'impression et va être distribué dans toutes les communes et sociétés populaires. Courage, fermeté, et la France sera encore sauvée.

pⁱⁿ LEGROS, BELLENOUVILLIER, BLONDEL (*secrét.-g^{al} par interim*), BOURGADE (?) - LAMBERT (*secrét.*), TAMEREAU, MOUSNIER, PERIN.

[N.B.] Depuis sa réorganisation, l'administration n'est composée que de sept membres. Le citoyen Desfray l'aîné est absent.

33

Un membre [BOURDON de l'Oise] propose de décréter le rappel de tous les représentans du peuple en mission (1).

[LE COINTRE de Versailles appelle l'attention de l'Assemblée sur les représentans du Peuple qui sont depuis très-longtems dans les armées et dans les départemens; il y en a, dit-il, beaucoup parmi eux qui ont été envoyés par Robespierre; les murmures de l'Assemblée couvrent la voix de l'orateur, l'ordre du jour est réclamé de toutes les parties de la salle. BOURDON s'oppose à l'ordre du jour, il pense que cette manière de délibérer sur la proposition de Lecointre laisseroit sous le couteau de la malveillance et des soupçons un grand nombre de représentans fidèles, déjà trop affligés de n'avoir pu partager les dangers de leurs collègues lorsque la Convention écrasa le tyran; si l'impatience de l'Assemblée avoit permis à Lecointre de terminer son opinion, il présume qu'il se bernoit à demander que le comité de salut public fût chargé de présenter à l'assemblée les remplacements qui doivent être faits des représentans du peuple actuellement en mission, et la proposition ainsi entendue ne paroît souffrir aucune difficulté. La motion de Bourdon est décrétée (2)].

[La Convention nationale renvoie la proposition aux deux comités de salut public et de sûreté générale (3).

34

La section du faubourg Montmartre (4) félicite la Convention sur ses travaux, son énergie et ses succès dans les journées des 9, 10 et 11 thermidor, et demande l'élargissement de plusieurs citoyens détenus (5).

[*s.d.*] (6)

Citoyens législateurs

Vous venés d'opérer la régénération de la République. Par votre courage sublime vous avez ter[r]assés le monstre qui vouloit nous remettre sous le joug de la tyrannie. Sans votre fermeté les droits du peuple seroient maintenant envahis, et nul de nous ne rever[r]ait aujourd'hui le soleil qui, de ses rayons bienfaisants, embellit l'aurore de la liberté, qui alloit nous être ravie. Vous avez plus fait que les Romains, puisqu'en renversant les modernes Catilina, vous avez épargné le sang de vos concitoyens.

(1) *P.-V.*, XLIII, 10.

(2) *J. Paris*, n° 581, *Rép.*, n° 227; *J. Fr.*, n° 679; *J. Sablier* (*J. du matin*), n° 1 477; *J.S.-Culottes*, n° 535; *C. Eg.*, n° 715; *Ann. patr.*, n° DLXXX; *J. Perlet*, n° 680; *Audit. nat.*, n° 680.

(3) Décret n° 10 222. Rapporteur: Bourdon (de l'Oise), minute signée de sa main.

(4) A Paris.

(5) *P.-V.*, XLIII, 11.

(6) C 314, pl. 1 259, p. 55.

(1) C 312, pl. 1 241, p. 10; *Moniteur* (réimpr.), XXI, 383; *Débats*, n° 682, 282; *M.U.*, XLII, 250; *J. Sablier* (du soir), n° 1 475 (selon ces 2 dernières gazettes, cette adresse et la précédente auraient été communiquées par Grégoire). Mentionné par *Bⁱⁿ*, 26 therm. (2^e suppl^l).